

Décision du comité de révision
relative à la demande de révision de classement du film
La déesse des mouches à feu

Le 27 août 2020, la Direction des services aux entreprises et du classement des films du ministère de la Culture et des Communications attribuait le classement « 16 ans et plus » au film *La déesse des mouches à feu*.

Se déclarant en désaccord avec ce classement, le distributeur Entract Film demandait par écrit le 9 septembre, la révision de cette décision. À cette fin, Mesdames Carole Paradis et Fasal Kanouté, respectivement présidente et membre du comité de révision ainsi que Monsieur Benoît Melançon, membre surnuméraire se sont réunis le 17 septembre 2020. Madame Claudine Galipeau agissait à titre de greffière. Les membres du comité ont visionné le film ce même jour et ont ensuite entendu les arguments de Monsieur Tim Ringuette, président d'Entract Film et de Madame Anaïs Barbeau-Lavalette, réalisatrice de *La déesse des mouches à feu*. Mesdames Marie-Pierre Bouchard et Peggy Larouche, examinatrices-classificatrices qui ont procédé au classement du film en première instance ont également présenté au comité leurs observations sur le classement.

D'entrée de jeu, Madame Anaïs Barbeau-Lavalette indique aux membres du comité qu'elle s'intéresse aux jeunes depuis toujours et qu'elle n'aurait jamais déclenché cette procédure de révision si elle avait eu le moindre de doute quant aux préjudices que pourrait causer son film sur le jeune public s'il était classé dans la catégorie « 13 ans et plus ». Elle admet que le film est « brutal et bouleversant », mais elle estime que *La déesse des mouches à feu* peut aider les adolescents qui vivent des tourments à s'ouvrir et à entamer des échanges profitables avec les adultes de leur entourage.

De son côté, Monsieur Tim Ringuette mentionne au comité que sa société de distribution a conclu un partenariat avec l'organisme Tel-Jeunes. Il cite des films qui ont obtenu un classement « 13 ans et plus » et dont le contenu est, selon lui, comparable à celui de *La déesse des mouches à feu*.

Madame Barbeau-Lavalette et Monsieur Ringuette quittent la réunion.

Mesdames Bouchard et Larouche viennent ensuite expliquer aux membres du comité les principes sur lesquels se fonde le processus de classement. Elles poursuivent en présentant les éléments qu'elles ont retenus pour classer *La déesse des mouches à feu* dans la catégorie « 16 ans et plus » : consommation effrénée de drogue dure (mescaline) tout au long du film, sexualité décomplexée illustrée par des images explicites d'une main qui masturbe un pénis en érection, aucune prise de conscience de la part de la protagoniste sur la dangerosité de son comportement malgré l'overdose d'une camarade et le suicide d'un autre personnage, aucune figure adulte positive et la fin du film n'offre aucune lueur d'espoir quant à l'avenir de la jeune fille. Les examinatrices-classificatrices ont déterminé que les jeunes de moins de 16 ans n'ont généralement pas la maturité nécessaire pour mettre en perspective ce genre d'images et qu'ils pourraient être

Décision du comité de révision
relative à la demande de révision de classement du film
La déesse des mouches à feu

déstabilisés par le visionnement. En outre, elles affirment que certaines scènes du film vont à l'encontre du consensus social, c'est-à-dire ce que la majorité des citoyens trouvent acceptable que les jeunes voient à un âge précis. Elles terminent en démontant au comité pourquoi les films comparables cités par le distributeur ne sont pas du même ordre et qu'ils ne devraient pas être pris en considération.

Les membres du comité de révision prennent le tout en délibéré. Après une longue discussion, ils conviennent que la consommation de drogue est excessive et que certaines images de sexualité sont crues, mais ils sont d'avis que le propos de *La déesse des mouches à feu* peut servir de déclencheur pour les jeunes et pour les adultes qui souhaitent amorcer un dialogue franc sur ces thèmes et que cet aspect comporte davantage de bénéfices que de préjudices. Ils terminent en soulignant qu'il faut avoir confiance en la capacité des adolescents à tirer les bonnes conclusions de ce film.

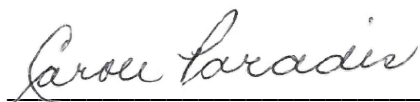
En conséquence, les membres du comité décident :

D'ACCUEILLIR la demande de révision d'Entract Film;

DE MODIFIER le classement attribué au film *La déesse des mouches à feu*;

DE CLASSER le film *La déesse des mouches à feu* dans la catégorie « 13 ans et plus » avec l'indication « Érotisme ».

Montréal, ce 17 septembre 2020



Carole Paradis, présidente



Fasal Kanouté, membre



Benoît Melançon, membre surnuméraire